

Réunion du Comité Provincial Namurois **tenue à Temploux le jeudi 1^o septembre.**

SAISON 2016/2017 : P.V. N° 01 / 16-17.

Séance ouverte à 19h30.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN ;

MM. F. FREDERIC, F. GRANDJEAN, L. LIESENS, P NOËL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

1. Approbation du P.V. :

Le PV n° 08 du 1/07/2016 est approuvé à l'unanimité des membres du C.P.

2. Composition de la commission d'arbitrage :

- Léon LIESENS remplacera Pascal NOEL, démissionnaire, dans sa tâche qui consiste à établir les notes de frais des arbitres pour les compétitions provinciales.
La commission se compose donc de Claire FOLIE, Présidente, Léon LIESENS et Franky ANTOINE(formations).

3. Responsabilités de chacun au sein de la province :

- Les responsabilités mises à jour se trouvent sur le site du CPN
- Léon LIESENS confie à Pascal NOEL la gestion du budget de la commission des jeunes et la responsabilité des délégations namuroises aux internationaux.
- Un aide-mémoire destiné, aux clubs et aux joueurs, a été élaboré pour permettre de s'adresser directement à la bonne personne en cas de besoin. Il sera glissé dans la farde des clubs pour l'assemblée provinciale de début de saison et se trouve également sur le site du CPN

4. Secrétariat :

- Plusieurs secrétaires de club ne disposent toujours pas de leur espace personnel. Une liste a été diffusée par l'AFTT parmi les membres du CA. Cet espace a un rôle de plus en plus étendu et deviendra, à terme, le seul moyen offert aux secrétaires pour réaliser leurs tâches.
Rappel sera fait à l'AP du 2 septembre.

5. Trésorerie :

- Les amendes ont été adaptées pour mieux responsabiliser les joueurs et inciter les clubs à motiver leurs joueurs.
Elles varieront en fonction du moment dans la saison et des divisions. Plus élevées pour les divisions supérieures et diminuant vers les divisions inférieures. En début de saison, elles seront plus modérées pour tenir compte de l'incertitude de réinscription de certains joueurs ; par contre, elles sont beaucoup plus importantes en fin de saison pour inciter les clubs à jouer les matches, même s'il n'y a plus réellement d'enjeu.
- Cet exercice présente un bénéfice de 18156 € résultant :
 - du paiement par l'AFTT de sa participation par affilié de 3 € pour 2 saisons au lieu d'une seule.
 - la suppression du stage de Godinne qui entraînait une perte.

- Proposition est faite que les bénéficiaires successifs soient ristournés aux clubs. Le calcul se fera sur la moyenne des résultats des 3 dernières années. Si le résultat est négatif, aucune ristourne n'est accordée, s'il est positif, 50% sont ristournés.

Le mode d'attribution serait fonction de l'évolution du nombre d'affiliés effectifs d'une saison à l'autre. Un joueur effectif joue au moins 7 rencontres sur la saison. De plus, ce nombre serait majoré suivant qu'il s'agit de seniors ou vétérans, de séniors ou aînées qui jouent ou non en messieurs et dames, des jeunes garçons de poussins à juniors et des jeunes filles. Le système pourrait aussi tenir compte des équipes incomplètes. Chaque club recevra sa situation au 1^{er} octobre de la saison en cours.

Le mode de calcul sera publié prochainement.

- Le budget prévisionnel de cette saison sera établi pour la fin septembre, après consultation des différents responsables.

6. Commission sportive :

- La coupe de la province remporte peu de succès pour l'instant en termes de clubs inscrits.
- Les masters continuent à perdre de l'intérêt, celui de Bunny Chapois a été annulé pour manque d'inscriptions et ceux de SMS et EBS ont rassemblés moins de joueurs que les autres saisons. D'après Frédéric GRANJEAN, le classement sous-estimé des affiliés du hainaut découragerait les autres participants qui enregistreraient des contre-performances successives.

7. Commission des jeunes :

- Raphael Henrot vient renforcer le groupe d'entraîneurs.
- La diminution globale du budget nécessitera obligatoirement une réduction des heures d'entraînement et une petite contribution des parents sera demandée.
- Une réunion des parents de jeunes se tiendra le 12/9 au cours de laquelle le budget sera présenté ainsi que la participation financière demandée.

8. Commission de propagande :

a) Tournoi Only Girls :

Les inscriptions ne sont pas très nombreuses, peut être en raison de la difficulté à former une équipe affiliée – non affiliée. Pour y remédier, les inscriptions isolées sont permises et les équipes seront formées avant la compétition.

Une commande 70 teeshirts de l'événement sera passée.

b) Stage de Godinne :

Le manque d'engouement pour ce stage et les coûts qu'il engendre justifie une réflexion sur son maintien.

Une formule d'externat organisé dans le nord et le sud de la province, voire 3 régions Vedrin, Philippeville, Rouillon, est évoquée.

Il serait ouvert à tous avec les mêmes entraîneurs qualifiés et moins coûteux pour les familles.

Proposition sera faite et quelques clubs contactés pour l'accueillir.

c) Labellisation :

Un budget de 1000 € sera alloué pour les clubs labellisés « jeunes » et « dames ».

La grille habituelle sera utilisée. 70% seront consacrés au label « jeunes » et 30% aux « dames ».

Chaque club labellisé « jeunes » aura un minimum de 50 €, qui sera de 25 € pour ceux labellisés « dames ». Le reste sera fonction de la grille qui tient compte du pourcentage de jeunes et de dames du club ayant participé aux compétitions provinciales par rapport aux autres.

9. Commission d'Arbitrage :

- Présentation de la nouvelle règle sur le coaching pendant les rencontres.
- Championnat d'Europe ETTU à Vedrin :
Deux questions se posent :
 - qui paiera les arbitres
 - quel doit être le grade des arbitres désignés.Claire FOLIE posera la question à Isabelle BEUMIER.

10. AFTT - FRBTT– suivis des réunions :

a) AFTT

- L'AFTT reste en catégorie 1 mais le budget ADEPS va diminuer.

b) FRBTT

- Discussion au CA de la FRBTT sur la question de la double appartenance
- Les joueurs qui quitteront la structure d'entraînement à Blégny devront rembourser les aides.
- Un nouveau contrat a été conclu avec Tibhar pour les maillots. Leurs conditions d'utilisation devront être définies, vu que l'AF n'a pas cette marque.

11. Divers

Néant

12. Date prochaine de réunion du C.P.

- La prochaine réunion sera fixée en fonction des disponibilités des membres au début octobre.

Séance levée à 23h15.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président,

Ph. WINAND

B. VAN KERM